



## Réunion des présidents de clubs et du CA du 27 août 2020 à Coutances

### Absents excusés:

Josiane GIBERT, Christian GIBERT, Françoise LEGOUPIL, Christian DUNAUD, Pascale DUSQUESNE, Philippe LAINE

Gérard Levavasseur remercie tous les Présidents de clubs pour leur présence ainsi que les membres du CA et trouve regrettable que les clubs d'Agon Coutainville et de Vasteville n'aient pas trouvé nécessaire d'être représenté. Il souligne le contexte particulier dû à l'actualité dans lequel se déroule la réunion. Il reste beaucoup d'interrogations et très peu de directives claires sur le déroulement des compétitions à venir.

### **Effectifs**

La situation des effectifs à mars avant confinement était très encourageante. Nous étions à un effectif inférieur à 5 adhérents par rapport à l'effectif 2019. Avec les licences découvertes prévues, l'effectif aurait dû dépasser celui de l'année précédente.

La rentrée risque d'être plus compliquée.

### **Calendrier hiver 2020/2021**

Le calendrier salle est validé mais on ne connaît pas encore les conditions et les mesures à prendre pour le déroulement des compétitions. Le prochain Codir de la fédération est prévu le 17 septembre 2020 et devrait nous apporter des précisions sur les nouvelles instructions.

Le calendrier des arbitres reste à soumettre par Gérard Legoupil.

### **Reprise de la saison 2020/2021**

Pour des raisons de sécurité liée au Covid, le challenge des arbitres avec le consentement de l'ensemble des convives a été reporté à une date ultérieure.

La reprise de la saison est prévue dans chaque club avec les mesures nécessaires au respect des protocoles sanitaires.

Se pose tout d'abord la question des portes ouvertes. Il faut l'accord de la préfecture et surtout avoir toutes les conditions nécessaires pour le respect des gestes barrières. Ceci reste très compliqué à mettre en œuvre et n'est pas conseillé par Gérard Levavasseur.

Dans le cadre de la mise en place des entraînements, plusieurs idées ont été soumises.



## Réunion des présidents de clubs et du CA du 27 août 2020 à Coutances

Pour les archers ne possédant pas leur propre matériel :

- ⇒ Location du matériel aux archers sur l'ensemble de la saison
- ⇒ Un lot matériel (arc, carquois, palette ...) attribué à un archer durant toute la séance et désinfection complète en fin de séance.
- ⇒ Un lot matériel attribué à un archer sur tout le début de la saison avec un emplacement personnel pour le rangement et marquage du nom sur le matériel.

Pour le bon déroulement des entraînements :

- ⇒ Mise à disposition de gel hydro alcoolique
- ⇒ Port du masque obligatoire en dehors de la phase de tir
- ⇒ Respect des distanciations
- ⇒ Chaque archer retire ses propres flèches en cible
- ⇒ Pour ceux qui le peuvent, extension des créneaux d'entraînement pour minimiser le nombre d'archers par séance.

Gérard Levavasseur est conscient que le manque d'informations ne facilite pas les choses et souligne que chacun fait comme il peut et au mieux dans le respect des protocoles sanitaires.

### **Subventions**

#### **ANS**

La demande de subvention sur 2021 a été refusée par l'ANS et ce, malgré un avis favorable au dossier. La raison est que le budget alloué en 2020 n'a pas été entièrement utilisé en raison de la crise sanitaire. Cela représente un manque à gagner d'environ 6000€ soit un peu plus de 30% du budget annuel. L'ANS n'a pas demandé de remboursement. La demande sera renouvelée l'année prochaine.

#### **Conseil départemental**

Une subvention a été accordée par le conseil départemental d'un montant de 5080€.

Malgré la diminution des subventions, Gérard Levavasseur confirme le maintien des dépenses et actions prévues sur la saison 2020/2021.



## Réunion des présidents de clubs et du CA du 27 août 2020 à Coutances

### Budget

Cette année les comptes sont clôturés au 31 août 2020.

#### Soldes des comptes :

- Compte courant : 1692,06€.  
Des achats à venir sont prévus. Le solde du compte sera de 992€
- Livret A : 5053,24€

#### Achats prévus :

- 2 télémètres répartis sur le nord et le sud : 446€
- 1 vidéo projecteur : 150€

#### Achats déjà effectués :

- 2 ordinateurs (secrétariat + comptabilité) : 778€
- 1 téléviseur Trapta dans le cadre du dispositif Créavenir du Crédit Mutuel : 600€
- 6 potences pour les archers en situation d'handicap. Elles seront distribuées aux clubs possédant le label handicap. : 1300€
- 1 cible 3D : 946€
- 4 disques durs externes : 260€
- 1 mini PC pour Trapta : 76,52€

#### Actions maintenues sur 2021

- Recyclage des arbitres
- Subvention pour le sport adapté
- Féminines  
*Le CD paie la part des féminines pour les championnats et trophée des mixtes*
- Filière jeunes

*Il s'agit d'un collectif départemental avec un entraîneur régional (Benjamin Zedet). Cela concerne les jeunes de niveau poussin à cadet 1. Ils sont sélectionnés par la fédé sur les concours FITA. Ce mode de sélection ne convient pas au président Gérard Levavasseur car beaucoup de jeunes ne pratiquent pas le FITA. Il propose à tous les clubs de fournir une liste de leurs jeunes archers qui pourraient être intéressés.*

*Cette formation comprend 8 demi-journées et se déroulera sur Coutances. Une participation de 100€ est demandée à chaque famille + une caution d'engagement de 100€. Le reste est financé par le CD. Le coût d'une séance est de 242,76€ (formation + frais de déplacements).*

*Dates pour la saison 2020/21 : 4/10 – 8/11 – 20/12 - 24/01 – 7/03 – 11/04 – 2/05 – 30/05*



## Réunion des présidents de clubs et du CA du 27 août 2020 à Coutances

### → Filière départementale complémentaire

*Pour compléter la filière jeunes, Gérard Levavasseur propose une formation pour les archers de niveau cadet 2 à junior voir quelques senior 1.*

*Cette formation comprendrait 8 demi-journées pour 2 groupes d'environ 10 personnes (Soit 4 demi-journées par groupe). Elle serait assurée par Benjamin Zedet. La participation demandée serait de 50€ par personne.*

### Informations diverses

→ Cette année, tout encadrant et membres du bureau des associations sportives devront fournir un extrait de leur casier judiciaire (bulletin n°3) sous peine d'exclusion.

→ La fédération préconise de baisser l'âge minimum pour la pratique du tir à l'arc à 7 ans

→ L'assemblée générale aura lieu le 6 novembre 2020. Pour rappel ce sera une assemblée électorale et les listes électorales devront être déposées au CD avant le 10 octobre 2020.

Le Président  
Gérard LEVAVASSEUR  
g.levavasseur22@gmail.com

La Vice Secrétaire  
Eugénie LAUNEY